

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 168

présenté par

M. Lellouche, M. Hetzel, M. Perrut, M. Vitel, M. Marlin, M. Darmanin, M. Decool, M. Poisson,
Mme Lacroute et Mme Louwagie

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides fournit chaque année au Parlement un détail précis du coût des demandeurs d'asile.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le nombre de demandeurs d'asile a enregistré une spectaculaire hausse de + 30 % entre 2009 et 2012.

Le présent amendement vise donc à obtenir le détail des coûts de notre système d'asile.